

Avis CHSCT-A 03/07/2018

Le rapport publié le 13 mai 2018, préconise la fusion des trois académies de la Nouvelle Aquitaine, ce qui aurait comme conséquence la suppression des Académies de Limoges et Poitiers.

Cela entraînerait pour les personnels des suppressions de postes, des mutations fonctionnelles ou géographiques imposées, la régionalisation du recrutement et du mouvement des enseignants du 2d degré, la gestion des affaires courantes transférée à Bordeaux (carrière, retraite...).

Le CHSCT-A s'est engagé sur un chantier visant à diminuer les RPS, sur le développement d'une gestion des ressources humaines de proximité.

Il nous semble donc que ce projet de fusion va à l'encontre des diagnostics et des orientations prises par le CHSCT-A depuis plusieurs années.

En outre, le CHSCT n'a pas été consulté sur ce projet alors qu'il représente un projet d'aménagement important avec de fortes implications pour les personnels.

La décision relative à la fusion des académies a été arbitrée en juillet dernier par Monsieur le ministre de l'Education nationale.

Il a été demandé à chaque recteur de région académique pour le début de l'année 2019 une proposition de nouvelle organisation qui devra ensuite être discutée et validée : ces propositions devront comporter une répartition des tâches entre les niveaux académiques, départementaux, infra-départementaux, qui garantisse la pérennité des sites existants.

Les différentes phases de conception, de discussion et de validation de la future organisation se dérouleront selon un calendrier précis qui a été communiqué aux académies.

Le dialogue social aura lieu au niveau académique et au niveau national, à chaque phase de la réforme.

Il n'est pas envisagé pour les agents de mutation géographique non souhaitée, ou de diminution de salaire. Des mutations fonctionnelles pourront avoir lieu en fonction de l'organisation cible à mettre en place.

Des dispositifs d'accompagnement seront mis en place pour les agents.